



## **Communiqué de presse**

# **Signature de la convention cadre Entre Brest métropole océane et l'Établissement Public Foncier (EPF) « Foncier de Bretagne »**

### **Qu'est-ce qu'un EPF ?**

L'établissement public foncier est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret du 8 juin 2009.

Il est administré par un Conseil d'administration de 47 membres dont deux représentants de Brest métropole Océane (Jean Pierre Caroff, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat et Franck Respriget, Conseiller Communautaire délégué à l'habitat).

Il est habilité à procéder à toutes les acquisitions foncières de nature à faciliter l'aménagement, le logement, notamment social, le renouvellement urbain, la reconversion des friches industrielles et militaires, le développement d'activités économiques d'intérêt régional...

### **Les priorités de l'EPF**

« **Foncier de Bretagne** » a adopté un programme pluriannuel d'intervention à hauteur de **240 millions d'euros**, qui porte sur les années 2010-2015.

Le logement représentera au minimum 70% du budget avec trois objectifs :

- *Réduire la consommation d'espace*
- *Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle*
- *Limiter la consommation énergétique.*

Le soutien à l'activité économique est la seconde priorité de l'EPF avec trois objectifs :

- *Partager l'effort d'intervention avec l'EPCI*
- *Réduire la consommation d'espace*
- *Limiter la consommation énergétique.*

### **Contact presse**

**Laurent Bonnaterre**

**02 98 00 82 05**

[contact-presse@brest-metropole-oceane.fr](mailto:contact-presse@brest-metropole-oceane.fr)



La restructuration des friches pour l'habitat, le développement économique et les espaces naturels sera aussi privilégiée par l'EPF.

## Deux types de conventions

La mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissement se fera, notamment, par la signature de deux types de conventions avec les structures intercommunales de la région :

### La convention cadre.

Elle porte sur un territoire faisant l'objet de démarches de projet, en l'occurrence celui de Brest métropole océane. Elle est approuvée par le Conseil d'administration de l'EPF. La convention permet à l'EPF d'intervenir dès qu'une opportunité foncière se présente dans le cadre de ce projet de territoire.

### Les conventions opérationnelles.

Elles sont conclues en déclinaisons de la convention cadre pour chaque projet. Elles permettent à l'EPF de réaliser les études et les acquisitions. Elles sont validées par le bureau de l'EPF.

## Déroulement de la convention cadre

L'EPF sera mobilisé prioritairement sur l'habitat et notamment en renouvellement urbain. Cet objectif principal sera complété par une intervention ciblée sur des espaces économiques, en priorisant les enjeux métropolitains.

La durée de portage maximale par l'EPF est de 3 à 5 ans.

Elle sera fixée dans chaque convention opérationnelle.

Le taux de portage sera de 1% à 2%, selon la nature des opérations

Un point d'étape sera fait en 2012, à mi-parcours des investissements.

## Domaines d'intervention de l'EPF via la convention cadre

Dans les grandes lignes, l'EPF s'attachera à :

- Conforter les grands équilibres métropolitains affirmés dans le schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest,
- Prioriser le renouvellement urbain dans tout projet d'urbanisation,
- Prioriser la restructuration des friches industrielles et militaires,
- Développer un parc de logements adapté aux besoins du territoire et optimiser le foncier,
- Contribuer à une offre de foncier à vocation économique.

## Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

[contact-presse@brest-metropole-oceane.fr](mailto:contact-presse@brest-metropole-oceane.fr)



## Exemples d'intervention de l'EPF sur le territoire de Brest métropole océane :

La convention cadre donne quelques exemples, **non-limitatifs**, de projets qui pourront être portés par l'EPF.

- Brest / Ilot République-Cerdan-Keroriou (habitat)
- Brest / Ex-gendarmerie de l'Harteloire (habitat)
- Brest / Ile Factice (économie)
- Brest : ZAC Fontaine Margot (habitat)
- Guipavas / Secteur Nord-Est de l'agglomération (économie et habitat)
- Guipavas / ZAC du Rody (habitat)
- Gouesnou / Ilôt mairie (habitat).

### Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

[contact-presse@brest-metropole-oceane.fr](mailto:contact-presse@brest-metropole-oceane.fr)